



## Demande de renseignements

Par **gegeloulou**, le **03/04/2009** à **09:42**

Bonjour,

J'ai divorcé à l'amiable il y a un peu près trois ans. Ma fille était âgée de 14 ans et était à la garde de son père. Un an plus tard, en accord avec son père, elle est revenue à mon domicile (cause mauvais accord avec sa belle-mère).

Mon ex-mari s'est engagé à me verser la moitié de la part de la maison que nous avons : soit 60 000 mille euros. Une moitié au divorce, l'autre moitié en 2010.(Etabli devant Notaire).

Entre temps, il a vendu notre propriété (dans le pas de calais), s'est installé en Bretagne et a coupé les ponts.

A ce jour je n'ai plus aucune nouvelles, ne donne absolument rien pour sa fille (précisons qu'il n'y avait aucune pension alimentaire demandée lors du divorce), je n'ai pas son adresse, et je me suis malheureusement retrouvée au chômage depuis février 09.

Puis je demander la deuxième part de la maison maintenant ? Sachant que je suis vraiment dans le besoin et comment le joindre?

Je vous remercie à l'avance de vos conseils.

Cordialement.

Madame Geneviève VERPLANCKE